

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2023-51**

Date de la convocation : 03/05/23

Membres en exercice : 24

Membres présents : 22

Membres votants : 22

Le onze mai mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON - GUEILLIOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DANNEAUX Dominique, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, GODART Olivier, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'AGENCE ARDENNES DEVELOPPEMENT
POUR L'ANNEE 2023**

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise notamment « Actions de développement économique » ;

Vu la délibération n°DC2014/77 du 29 septembre 2014 par laquelle la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise a décidé d'adhérer à l'agence de développement économique des Ardennes ;

Vu la délibération n°DC2020/55 du conseil communautaire du 09/09/2020 confiant délégation au Bureau notamment pour l'examen et l'attribution de subvention non encadrée par un dispositif spécifique ;

Considérant que chaque année, une cotisation et une subvention sont calculées par l'intercommunalité au prorata de la population légale au 1^{er} janvier de chaque année ;

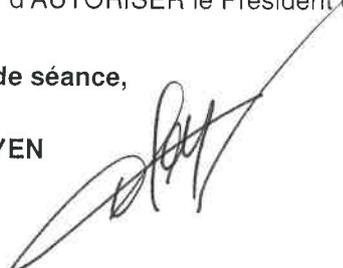
Considérant que le Conseil d'administration de l'agence du 13 février 2023 a fixé le montant total de la participation pour l'année 2023 du collège des intercommunalités à hauteur de 162 500 €, dont 17 500 € sous forme de cotisation et 113 461,20 € sous forme de subvention ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (Jean-Pol RICHELET) :

- d'ATTRIBUER une subvention à l'agence Ardennes Développement à hauteur de 15 712,29 € pour l'année 2023
- d'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN



Le Président,

Benoît SINGLIT

